



PROCES-VERBAL de la séance du 9 décembre 2024

La séance du Conseil général s'ouvre à 19h00 dans la Grande salle de Lully, sous la présidence de Monsieur Vincent Nicod, qui salue l'assemblée.

1. Appel

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 66 membres sont présents sur 78 assermentés. Mesdames et Messieurs Matteo Affolter, Alain Birarda, Fabien Coucet, Marianne Gfeller, Nicolas Gfeller, Martin Humpert, Yvette Livet, Thibault Livet, Corinne Lori Reymond, Léo Mutschler, Ingrid Virnot, Olivier Virnot sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Le Président indique que chaque membre du Conseil a reçu l'ordre du jour. Il informe qu'un point doit être ajouté pour l'élection d'un scrutateur ou d'une scrutatrice suite à une démission. Il lit le nouvel ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite qu'il soit modifié.

M. Genton, Syndic, intervient pour demander le retrait du préavis 09/2024 sur l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie.

M. Chabloz s'étonne de la décision de la Municipalité de retirer son préavis. Il relève que le débat sur le préavis aurait permis de discuter de la question et, pour la Municipalité, de connaître la position du Conseil. Par respect pour le travail effectué par les commissaires, il indique que le Conseil peut refuser la modification de l'ordre du jour.

Le Président soumet au vote les deux modifications de l'ordre du jour proposées.

L'ajout d'un point sur l'élection d'un scrutateur ou d'une scrutatrice est adopté à l'unanimité. Celui sur le retrait du préavis 09/2024 est refusé à la majorité.

3. Approbation du procès-verbal du 11 novembre 2024

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil avec les documents pour la séance.

Le Président demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Mme Mous-Vuurmans demande une modification à la page 81. Elle a indiqué que la profondeur de la gravière sera de plusieurs dizaines de mètres et non de plusieurs mètres.

Le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2024 modifié est approuvé à la majorité, avec 4 abstentions.

4. Assermentations et démission

Le Président informe de la démission de Mme Viviane Rondot du Conseil général et, par conséquent, de son poste de scrutatrice. Mme Rondot est membre du Conseil général depuis de nombreuses années. Elue comme scrutatrice suppléante en 2011, puis comme scrutatrice lors de



la nouvelle législature en 2016, elle a participé à de nombreux dépouillements, pour lesquels le Bureau ne peut que louer ses compétences. Le Bureau a pu remercier Mme Rondot lors du dernier dépouillement.

Le Président annonce qu'il a reçu des demandes d'assermentation de la part de Mme Eva de Ancos et M. Léni Girard. Il les invite à le rejoindre devant l'assemblée et à se présenter brièvement. Il procède ensuite à la lecture du serment.

A la demande du Président, Mme Eva de Ancos et M. Léni Girard lèvent la main droite et prêtent serment. Il les invite ensuite à prendre place dans l'assemblée.

5. Election d'un scrutateur ou d'une scrutatrice

Suite à la démission de Mme Rondot, un poste de scrutatrice ou scrutateur est à repourvoir. Le Président demande s'il y a des candidatures. Mme Perret-Nissen propose la candidature de M. Sébastien Hartmann.

M. Vincent Bolay intervient pour signaler qu'habituellement, c'est un suppléant qui devient scrutateur.

Il est répondu à M. Bolay que Mme Arlette Perret-Nissen et M. Sébastien Hartmann sont actuellement suppléants.

M. Hartmann est élu par applaudissements au poste de scrutateur.

Le Président sollicite ensuite une candidature pour le poste de scrutatrice ou scrutateur suppléant. Mme Christel Petit annonce sa candidature.

Mme Christel Petit est élue en tant que scrutatrice suppléante par applaudissements.

6. Communications du bureau

Le Président transmet les communications suivantes du Bureau du Conseil :

- Il indique que Mme Jufer Tissot a prolongé de 6 mois son mandat de secrétaire du Conseil. Il relève que le Bureau est toujours à la recherche d'un-e suppléant-e.
- Il fait le constat que, compte tenu du délai très court entre les séances des Conseils d'octobre, novembre et décembre, il était impossible de respecter la convocation des commissions 6 semaines avant la date du Conseil. Il remercie les commissaires qui ont fonctionné dans des temps très courts.
- Concernant la rédaction des rapports des commissions, et plus précisément de leurs conclusions, il demande que la rédaction formelle soit respectée, soit l'énumération des rapports, puis la décision souhaitée (adoption ou refus). Les éventuels vœux ou demandes sont à rédiger au préalable, dans la conclusion.
- Il fait part de l'absence régulière de plusieurs membres du Conseil pour de bonnes raisons (problèmes de santé, formation en cours, séjours à l'étranger). Il demande que les personnes qui partent s'annoncent, ou démissionnent le temps de leur absence, pour, d'une part, éviter qu'elles soient nommées dans des commissions et, d'autre part, pour que le quorum puisse être atteint.

7. Communications de la Municipalité

La parole est à M. le Syndic qui annonce :



- Les prochains conseils auront lieu les 7 avril, 16 juin, 6 octobre et 8 décembre 2025.
- Les sapins seront disponibles dès vendredi 13 décembre 16h à l'endroit habituel, vers la benne à déchets verts.
- L'employé communal est en arrêt maladie long, sans date de retour connue. La Municipalité a paré au plus pressé. Des personnes se sont engagées pour des dépannages et elle les remercie. Une solution un peu plus pérenne a pu être mise en place jusqu'à fin février.
- M. Rondot informe sur les changements du Réseau AJEMA. 16 communes resteront dans le futur réseau. Un groupe de travail s'est constitué, composé de membres des Municipalités et de M. Manuel Canosa, de l'AJEMA, il y a beaucoup à faire. Le groupe de travail souhaite qu'une commission consultative soit créée dans chaque commune et invite les personnes intéressées à contacter le bureau du Conseil.

Le Président remercie la Municipalité pour ses communications et demande si quelqu'un a une question sur ces communications.

M. Vincent Rochat précise que les sapins seront livrés jeudi 12 et invite les membres du Conseil à aller les chercher dès 16h, pour avoir les plus jolis.

8. Préavis 07/2024 : Refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges en règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.

Le Président passe au préavis 07/2024 relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires et invite M. Genton à présenter le préavis.

M. Genton indique que le nouveau règlement est une mise à jour qui tient compte des modifications des pratiques de locations. Ce règlement sera identique pour toutes les communes membres de l'ARCAM. Le Conseil ne peut pas modifier le texte qui est soumis.

Mme Rubin lit le rapport de la Commission ad hoc, qui soutient le préavis déposé par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Il passe au vote.

Le Conseil général de Lully

- vu le préavis municipal n° 07/2024
- vu le rapport de la commission ad-hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
- de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM

Au vote, l'assemblée adopte le préavis à la majorité, avec 2 abstentions.



9. Préavis 08/2024 : Demande de crédit de CHF 80'000.- pour un appel à mandat d'étude parallèle en vue du réaménagement des bâtiments communaux

Le Président passe au préavis 08/2024 et invite M. Leresche à le présenter.

M. Leresche indique que les infrastructures communales ne répondent plus aux besoins. Ce préavis est une première étape. Le but est de permettre à la Municipalité d'avoir une vision plus claire de ce qu'elle pourrait faire. Il rappelle le contexte : les bâtiments communaux ont des problèmes d'accessibilité, d'isolation thermique et sonore, ainsi que de confidentialité au guichet du Contrôle des habitants. Il y a aussi des besoins pour l'accueil de jour, pré- et parascolaire.

Cette étape est une étape-clé qui va leur permettre de faire un cahier des charges, puis de le soumettre à plusieurs bureaux d'architecture pour un appel d'idées. La Municipalité souhaite faire appel à trois bureaux. Il ne s'agit pas d'un concours, mais d'un appel d'idées. Il n'y aura pas de bureau gagnant, mais la possibilité de prendre le meilleur de chaque proposition. Une commission sera nommée pour les étudier. Il présente le budget prévu dans le préavis.

Le Président passe la parole à la Commission des finances. M. Livet donne lecture du rapport de la Commission.

Le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Bolay s'étonne de ne pas entendre de rapport d'une commission ad hoc. Pour lui, la Commission des finances ne peut se positionner seule. Il mentionne des objets récents pour lesquels des commissions ad hoc avaient été nommées, notamment le crédit d'étude pour le Boiron.

M. Genton intervient en indiquant que la Municipalité a eu une longue discussion avec la commission des finances lors de l'étude du préavis déposé en octobre. Il a été décidé de repartir sur une procédure en deux phases, sur le modèle de ce qui s'est fait en 2012 pour l'agrandissement du collège. En effet, pour ce projet-là, seule la commission des finances avait été nommée pour le financement du concours.

M. Genton relève que le préavis qui a été retiré en octobre devait nous faire avancer plus vite. La solution de passer par un appel d'idées offrira davantage d'options pour la Municipalité.

Mme Antoinette Gfeller trouve cette proposition très intéressante. Elle se demande cependant où sera située la place du village. Elle juge que des architectes pourront définir cet emplacement, qui est pour certains vers l'épicerie, vers la place de jeux ou le collège. Elle mentionne la situation particulière de l'office postal, dont on ne sait pas s'il va rester. Elle trouve qu'il faudrait prévoir un local commercial pour pouvoir l'intégrer si nécessaire dans le projet.

M. Leresche indique qu'un groupe de travail consultatif a été constitué et sera à nouveau sollicité. Concernant la Poste, la durée du bail a été réduite à un an, car sa volonté de partir est ferme. Le bâtiment à créer sera modulable. Le but est de continuer à avoir un service postal. Il faut avoir la souplesse nécessaire pour adapter autant que possible le projet aux besoins de la commune, avec des locaux modulables.

M. Thierry Blanc aimerait savoir s'il y aura un appel à des bureaux d'architectures.

M. Leresche précise qu'un bureau travaille déjà pour la commune sur ce projet. Il faudra aussi faire appel à un bureau pour établir le cahier des charges. Le montant pour l'étude sera réduit pour le bureau d'architecte qui accompagne la commune depuis le début.

Mme Haselbach relève qu'il y a 3 sites : l'administration, la cantine et la poste. Elle souhaite savoir si le bâtiment de la poste va être détruit.



M. Leresche indique que le bâtiment actuel ne se prête pas à une transformation et sera rasé pour construire quelque chose de plus grand.

Mme Haslebach aimerait savoir quelle sera la surface.

M. Leresche indique que la partie de la parcelle constructible est de 1'000m², ce qui permet une construction de 600m² de plancher.

M. Olivier Udry relève que la proposition de la commission des finances est très bien. Il relève aussi que le tableau qui est joint permet de comprendre les enjeux. Cependant, il ne comprend pas pourquoi la voirie est maintenue sur le site du collège. Il juge plus judicieux d'avoir la voirie en dehors de cette zone. Il rappelle que la Municipalité avait fait l'acquisition d'un local dans ce but dans la zone de Préveyres.

M. Philippe Isoz aimerait savoir où seront les vingt places de parking souterrain.

M. Leresche indique qu'on va profiter de la surface au sol du bâtiment pour construire un parking. Une vingtaine de places sont effectivement prévues.

M. Isoz demande si la place multisport sera touchée.

M. Leresche indique qu'il est possible que le parking soit plus grand et que le terrain multisport soit touché.

M. Genton précise que le parking sera souterrain. La place multisport sera peut-être touchée pendant les travaux, mais sera remise en état après ceux-ci.

Mme Mous Vuurmans aurait aimé avoir un schéma des différentes étapes car elle a de la peine à se situer. Elle a compris qu'il doit y avoir un concours d'architecture.

M. Leresche répond que la première phase est un concours d'idées. Cette étude doit permettre à la Municipalité d'avoir la maturité suffisante pour établir un appel d'offre. Il n'y aura pas de concours d'architecture avec un bureau gagnant. Il prévoit le retour des architectes vers le mois de mars. Ensuite, il y aura une phase d'appel d'offre, puis une phase de construction.

M. Eric Affolter se demande si la Municipalité a pris en compte la circulation dans la zone du Collège. Il rappelle qu'une partie des habitants du quartier de Chantemerle passent par le parking du collège et l'Allée des Platanes.

M. Leresche relève qu'il y a déjà passablement de circulation, la poste ne sera plus là, mais il y aura les parents, le personnel des structures d'accueil. La Municipalité tiendra compte de cette question. Le but est d'éviter d'avoir une circulation trop intense.

M. Chabloz a compris que dans une année, le conseil devra se prononcer sur un projet à 6 millions.

M. Leresche indique que la construction se fera en plusieurs étapes.

M. Chabloz s'inquiète de l'importance du projet, et demande s'il y aura des priorités.

M. Genton indique qu'en octobre, la Municipalité voulait déposer un préavis pour un crédit d'études. Avec cet appel d'idée, le but est de solliciter plusieurs bureaux pour des idées. Il y aura ensuite un crédit d'étude pour une première étape.

M. Chabloz souhaite savoir si le groupe de travail a fait un rapport.

M. Genton relève que c'est un groupe de travail consultatif de la Municipalité. Un rapport a été rédigé, mais il n'est pas public.

M. Bolay aimerait savoir si le groupe de travail sera impliqué dans la création du cahier des charges.



M. Genton indique que la Municipalité va contacter le groupe de travail une fois le cahier des charges rédigé, pour un retour sur celui-ci.

M. Bolay aimerait savoir si le groupe de travail sera dans le jury.

M. Genton confirme qu'un membre du groupe de travail sera vraisemblablement dans le jury.

M. Isoz aimerait savoir si le Conseil pourra choisir l'un ou l'autre projet.

M. Leresche précise que, une fois le cahier des charges soumis aux architectes, la Municipalité va prendre le meilleur de chaque dossier. Il soumettra ensuite un crédit d'études au Conseil, puis un crédit de construction.

Mme Chabloz aimerait savoir en quoi consiste le cahier des charges.

M. Leresche précise que le cahier des charges est la liste des besoins et des contraintes. Les architectes doivent en tenir compte (accès pour les personnes à mobilité réduite, besoins pour l'administration, etc.).

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis au vote :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LULLY

- Dans sa séance du 9 décembre 2024,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'adopter le préavis relatif à la demande pour un appel à mandat d'étude parallèle en vue du réaménagement des bâtiments communaux,
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches décrites dans ledit préavis,
3. De lui accorder à cet effet un crédit d'étude de CHF 80'000.-,
4. D'autoriser la municipalité à amortir ce montant par reprise au fonds de réserve 9282.2 – investissements futurs.

Au vote, le préavis est adopté par une forte majorité, avec 3 non et 6 abstentions.

10. Préavis 09/2024 : Demande d'un crédit de CHF 83'220.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la voirie

Le Président indique que la loi sur les communes, à son article 35, al. 5, autorise la Municipalité à retirer une proposition jusqu'au vote du Conseil général ou communal sur le fond. Il considère donc que le préavis est retiré de l'ordre du jour.

M. Chabloz intervient pour souligner que selon lui, c'est mettre la charrue avant les bœufs d'acheter un véhicule alors qu'on ne sait pas comment gérer nos espaces verts.

11. Préavis 10/2024 : Création d'un système de subvention pour des actions proposées dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC)



A la demande du Président, M. Rubin rappelle la démarche du Plan Energie et Climat Communal (PECC). Il rappelle aussi la création d'un groupe de travail et invite les membres de celui-ci à se lever. Il les remercie pour la qualité de leur travail pendant une année.

Il présente ensuite le travail effectué sur les subventions qui pourront être déposées. La commission a souhaité que tout le monde puisse en bénéficier. Le but était d'éviter aussi de subventionner des domaines qui bénéficient d'un soutien cantonal ou fédéral, et de ne pas créer une structure énergivore pour l'administration.

Le préavis porte sur l'approbation d'un règlement sur les subventions. Le règlement a été soumis à deux services de l'Etat qui ont eu des avis divergents. Les actions de subventionnement ne sont pas présentes dans le règlement, mais sont définies par la Municipalité.

Le Conseil doit adopter le règlement, mais il y a derrière un catalogue de mesures. Il invite M. Ivan Richard à présenter les différentes actions prévues par la Commission PECC. M. Richard présente les subventions prévues.

Le Président invite la présidente de la commission ad hoc, Mme Lise Cretegnny, à lire son rapport.

Il invite ensuite la Commission des finances, M. Thierry Ruch, à lire son rapport.

Le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Andreas Giesbrecht demande si les mesures concrètes devront être votées chaque année par le Conseil général.

M. Rubin répond que la liste a été rédigée pour 2025. Le groupe de travail pourra donner son avis en cours d'année.

M. Andreas Giesbrecht comprend que c'est le groupe de travail qui décide des subventions.

M. Rubin confirme mais souligne qu'il y a eu une discussion entre la Municipalité et le groupe de travail.

M. Thierry Blanc souhaite savoir si la mise en œuvre est prête, avec des formulaires.

M. Rubin précise qu'un formulaire a été fait par le groupe de travail, en accord avec le greffe. Il indique que tout a été présenté aux juristes du Canton.

M. Maroni a une question au sujet du subventionnement des abonnements demi-tarifs. Il ne trouve pas logique de subventionner plus le premier achat d'un abonnement.

M. Richard informe que le but était d'inciter à de nouveaux comportements pour les personnes qui n'ont pas de demi-tarif.

Mme de Ancos relève qu'il y a une double subvention avec le CECB+, qui est déjà subventionné au niveau cantonal.

M. Ivan Richard indique que le catalogue est actif pour 2025. Si un point est trop sollicité, la Municipalité peut changer sa liste. Pour le CECB+, ils ont jugé que c'était une porte d'entrée pour inciter les propriétaires à faire plus.

Mme Anne-Lise Wings souhaite savoir si les subventions sont cumulables.

M. Rubin confirme que les subventions sont cumulables.

Mme Wings souhaite savoir si on a intérêt à tout acheter début janvier pour être sûrs de bénéficier des subventions.

M. Rubin résume la complexité du travail effectué. Il précise qu'on a une somme pour l'année, mais on ne sait pas quelle sera l'ampleur de la demande.



Mme Delphine Rubin précise que le groupe de travail a réfléchi pendant près d'une année. Elle indique que cette première année sera un test. Le groupe de travail PECC souhaite aussi faire une séance de présentation pour la population.

M. Emile Tasev relève un point de contradiction dans le texte du règlement entre le moment de l'achat et l'annonce.

M. Rubin précise que le but était que les personnes ne viennent pas demander une subvention de manière rétroactive pour des travaux déjà effectués.

M. Ivan Richard apporte une précision en différenciant les travaux des achats, pour lesquels une demande anticipée n'est pas demandée.

M. Genton précise encore que l'entrée en vigueur ne se fera pas au 1^{er} janvier 2025. Le règlement devra être signé par le Conseiller d'Etat. La validité du règlement ne sera effective qu'au moment où la Municipalité aura validé la liste des subventions.

M. Rubin rappelle la procédure en indiquant que le règlement a reçu un préavis positif des juristes du Canton.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LULLY

- Dans sa séance du 9 décembre 2024,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission ad hoc,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

D'adopter le règlement sur la Création d'un système de subvention pour des actions proposées dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC)

Au vote, la majorité de l'assemblée soutient l'objet, avec 3 abstentions.

12. Divers & Propositions individuelles

M. Philippe Hartmann signale à l'assemblée que la 1^{ère} mise à l'enquête pour l'abattage des platanes de l'Allée des Platanes, qui se terminait le 11 décembre 2024, a été remplacée par une nouvelle mise à l'enquête qui se termine le 10 janvier 2025. Cette dernière comporte un élément nouveau qui est essentiel, à savoir une expertise.

M. Rubin indique que le solde des arbres doit être coupé et que cet abattage a été annoncé. Une expertise d'un arboriste a été réalisée, qui confirme que les arbres sont en mauvais état.

M. Genton indique que la loi a changé. La première version de la mise à l'enquête a été complétée avec les informations qui manquaient.

M. Hartmann relève que l'expertise n'indique pas que tous les arbres sont malades. La question du maintien des arbres en bon état doit se poser.

M. Genton répond que la Municipalité s'est posé la question. Il y a en effet encore quelques arbres sains. Le jour où on va devoir enlever ces arbres, cela va poser des problèmes. Il relève encore



que les nouvelles plantations sont posées en décalage des anciennes, pour éviter les souches. Le maintien de certains arbres romprait l'alignement.

M. Hartmann rappelle que l'expertise ne préconise pas l'abattage de la totalité des arbres. Il trouve dès lors que l'on devrait envisager de conserver certains sujets qui sont en bon état, ceux-ci constituant un important témoin de l'ancienne allée, avec leur coupe caractéristique en "tête de chat".

Le Président indique à M. Hartmann que s'il le juge nécessaire, il peut faire opposition à cet abattage.

Mme Diana Gfeller souligne qu'il y aura le bal des pompiers du 12 au 14 juin 2025. Ils sont à la recherche de bénévoles et de sponsors. Il y aura un QR-code dans le prochain Lully Infos, qui permettra de s'inscrire.

M. Philippe Isoz s'étonne du fait que certaines commissions consultatives sont entendues, et d'autres pas du tout.

M. Genton en prend note.

M. Olivier Pasche remercie, au nom de la Société de développement, les familles qui accueillent des fenêtres de l'Avent. Il constate qu'il y a moins de dates réservées.

M. Vincent Bolay aimerait avoir des nouvelles du PACom.

M. Leresche indique qu'une date doit être fixée pour recevoir les opposants en janvier.

M. Olivier Udry a une question concernant les abornements. Il aimerait savoir ce qui se passe.

M. Genton a découvert aussi que les géomètres sont passés dans son quartier cette semaine. Le but de cette mensuration est de repositionner les bâtiments avec une marge d'erreur de 2 cm au lieu des 30 cm actuels.

M. Udry demande à quoi sert le poteau planté dans son jardin.

M. Genton indique qu'il l'ignore, mais que cela complique la tonte.

Mme de Ancos indique que la Romande Energie, lors de ses travaux récents, a inversé les phases. Il s'agit d'une faute grave et elle invite toutes les personnes ayant du triphasé à déposer plainte auprès de la société en cas de dégâts consécutifs.

M. Werner Kuert demande des informations au sujet de la campagne géo-sismique prévue dans le village.

M. Genton indique que des ingénieurs vont passer sur les chemins avec des camions vibreurs afin de définir la composition du sous-sol. Ils doivent poser des capteurs à espaces réguliers. Il n'y a pas de crainte pour les routes, mais éventuellement pour les conduites d'eau.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h07. Monsieur Vincent Nicod clôt la séance, et invite les personnes présentes à partager la traditionnelle fondue.

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent NICOD

Nicole JUFER TISSOT

Approuvé le 07.04.2025